

Communiqué de presse

le 23 juin 2025

Une première en France : VALECO et 9 Entreprises de Taille Intermédiaire de Nouvelle-Aquitaine signent le premier « multi-contrat » d'achat d'électricité verte en France



A l'issue d'un appel à projets initié par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine, le producteur d'énergies renouvelables VALECO annonce la signature d'un contrat PPA de 15 ans avec un regroupement de 9 ETI industrielles. Il s'agit du premier contrat multi-acheteurs de ce type, signé avec des entreprises industrielles de taille intermédiaire, qui pourront sécuriser leur approvisionnement en énergie, maîtriser leurs coûts énergétiques et décarboner leur activité.

Ce projet, qui couvrira au total 25% de la consommation énergétique des entreprises signataires, bénéficie d'une Garantie Electricité Renouvelable de Bpifrance.

Une opportunité pour accélérer la décarbonation de l'économie

Depuis 2019, les contrats PPA (Power Purchase Agreement) permettent à une ou plusieurs organisations consommatrices d'énergie de contracter avec un producteur d'énergies renouvelables pour s'assurer un approvisionnement en énergie, à un prix défini à l'avance et sur une durée généralement supérieure à 10 ans. Ce type de contrat s'est jusqu'à aujourd'hui essentiellement développé auprès de quelques grandes entreprises, « dotées de capacités financières robustes et présentant peu de risques pour les fournisseurs d'énergie verte » selon la Commission de Régulation de l'Énergie ([source](#)).

C'est en partant de ce constat que la Région Nouvelle-Aquitaine et le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine ont lancé dès 2021 un dispositif unique en France visant à faciliter l'accès aux entreprises de plus petite taille du territoire de pouvoir bénéficier des avantages des PPA. Après la signature de deux premiers PPA "mono-acheteur" en 2022, c'est aujourd'hui le premier PPA

collectif français qui se concrétise grâce au dispositif régional liant Valeco à 9 ETI membres du Club.

Liste des entreprises signataires : Anett, Aqualande, Avi-Charente, Bernardaud, Ceva Santé Animale, Delmon Group, Epsilon Composites, HDF et Ridoret.

Pour réaliser cette opération, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine se sont appuyés sur les expertises du cabinet de conseil Greenbirdie sur le volet technique et du cabinet d'avocats LLC & Associés sur le volet juridique et contractuel.

« Cette signature est la concrétisation de plusieurs années de travail en étroite collaboration avec la Région, le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine et les membres de ce club, ainsi que Bpifrance. Les contrats PPA, qui commencent tout juste à se développer à grande échelle en France, représentent une véritable opportunité pour accélérer la décarbonation du pays. Nous avons la conviction chez VALECO que cela passe par des opérations de ce type, en fédérant des entreprises de petite et moyenne taille, qui représentent plus de 99% des entreprises françaises – hors microentreprises – et constituent le socle de notre économie. Nous sommes heureux de pouvoir leur dire que nous pouvons construire avec elles des projets de territoire et que désormais, elles peuvent elles aussi bénéficier des nombreux avantages des PPA » **explique François Daumard, Président de VALECO.**

« La crise énergétique a été un véritable électrochoc pour nos entreprises : multiplication par dix des prix de l'électricité, imprévisibilité totale des tarifs, dirigeants livrés à eux-mêmes face à leurs fournisseurs... Face à cette situation critique, nous avons lancé, avec la Région Nouvelle-Aquitaine ce projet unique en France. Il vise à garantir un approvisionnement énergétique sécurisé et stable à long terme, tout en accélérant la transition énergétique de nos ETI. Cette initiative n'aurait pas pu voir le jour sans l'ADN de notre association et de ses dirigeants : un Club pionnier où la solidarité entre pairs, le partage des bonnes pratiques et la création de solutions mutualisées pour affronter ensemble nos défis communs, sont des principes fondateurs ».

Marc Prikazsky, PDG de CEVA Santé Animale, Président du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine

« Face au double défi de la réindustrialisation et de la transition écologique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est très tôt dotée d'outils de financements pour l'accompagnement de la transition énergétique de son industrie, en accompagnant les investissements des entreprises en efficacité énergétique.

Mais depuis 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a choisi d'aller plus loin en créant le premier dispositif français d'accompagnement des entreprises, ETI et PME en tête, à la contractualisation des PPA, contrats d'achat directs d'électricité renouvelables.

En effet, si des PPA se contractualisent depuis quelques années maintenant, ils restent jusque-là la chasse gardée des entreprises très fortement consommatrices d'électricité et des très grands groupes pour des raisons de bancabilité et de volume de consommation électrique. Le défi est aujourd'hui de démocratiser un modèle de PPA pour l'ouvrir à des entreprises dont la notation financière et la consommation d'électricité sera plus modeste. La Région a fait de cette démocratisation une de ses priorités.

Cette contractualisation entre 9 ETI néo-aquitaines et Valeco est l'aboutissement d'un accompagnement de 3 ans de la Région Nouvelle-Aquitaine, et une première en France, montrant que ce modèle est possible et ouvrant la voie, nous l'espérons, à de futurs PPA pour les ETI

françaises. Nous sommes aujourd'hui particulièrement fiers de cette réussite collective et du chemin parcouru »

Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

« Bpifrance a été force de proposition pour amender la première version de la Garantie Electricité Renouvelable grâce à cette demande spécifique du Club des ETI. Ce CPPA (Contrat privé d'achat d'électricité) multi acheteurs combiné à la GER mettent en lumière l'accès à une énergie verte sécurisée pour les PME/ETI.

Nous sommes fiers de cette première dans le marché des CPPA, cela rapproche les besoins d'entreprises locales autour de la décarbonation. » **déclare Pascale Courcelle, Directrice du Financement de l'Immobilier, de l'Energie Environnement.**

Une centrale photovoltaïque régionale alimentera en électricité les ETI signataires

Réalisée sur une ancienne carrière de sable plus exploitée depuis 2019, une centrale solaire est en cours de construction par VALECO à Durance, dans le Lot-et-Garonne. Cette centrale est composée de 37 968 panneaux, pour une puissance totale de 23,4 mégawatts crête (MWc).

La centrale entrera en service au second semestre 2026.

À PROPOS DE VALECO

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Europe, VALECO est spécialisé dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis 30 ans, la société, qui emploie 330 personnes dans les secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, est présente sur toute la chaîne de valeur en France : de l'identification de sites jusqu'à la vente d'électricité renouvelable. Au 31 décembre 2024, VALECO comptabilise une puissance installée de 900 MW (dont 637 MW en éolien et 263 MW en solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de plus de 778 000 personnes.

Plus d'informations sur www.groupevaleco.com

À PROPOS DU CLUB DES ETI NOUVELLE AQUITAINE

Premier Club ETI créé en région dès 2013 à l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Club des ETI Nouvelle-Aquitaine fédère aujourd'hui plus de 130 entreprises de toute la région, essentiellement dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie. Ensemble, elles représentent plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 100 000 emplois en région Nouvelle-Aquitaine. Lieu unique de connexion entre les dirigeants, le Club se veut un outil stratégique pour leur développement et pour la valorisation des ETI dans l'économie régionale et nationale. Il élabore des solutions mutualisées, sur l'accès à la formation via la création de l'Université des ETI et l'accès à l'énergie. Le Club travaille en cohésion avec le METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) et les 10 autres Clubs nés dans les autres régions.

<https://www.clubeti-na.fr/>

À PROPOS DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

En Nouvelle-Aquitaine, la transition écologique a été anticipée, amorcée et accélérée depuis des années, notamment à travers la feuille de route du Conseil régional : Néo Terra. En matière d'industrie, cela se traduit par une transition énergétique maîtrisée, limitant notamment les gaz à effet de serre, que la Région accompagne depuis 2014.

La Région est également devenue « guichet unique » de la transition énergétique des entreprises industrielles sur son territoire depuis le 1er juillet 2024 au travers de la Délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME pour les entreprises, facilitant ainsi l'accompagnement des entreprises en évitant une multiplication de contacts et de demandes pour les porteurs de projet. Identification des industriels énérgo-intensifs, accompagnement ciblé et sur-mesure, action efficace et concertation avec nos partenaires sont les 4 piliers de cette action. Tout cela, sur fond de croissance des énergies renouvelables, notamment du solaire et du photovoltaïque, en privilégiant de plus en plus des contrats de gré à gré.

<https://www.neo-terra.fr>

À PROPOS DE BPIFRANCE

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse et sur [LinkedIn](#)

CONTACTS PRESSE

Agence Dakota Communication - 01 55 32 10 40 – valeco@dakota.fr

Bpifrance – Sophie Santandrea - 07 88 09 28 17 – sophie.santandrea@bpifrance.fr